

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le six juillet à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Fontenay le Marmion se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Maryan SENK, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : ANQUETIL Gérard ; BAYRAC Olivier ; BOGAERT Béatrice ; BRIARD Marion ; DUMENIL Gilles ; EVEN Sandrine ; JOIMEL Christine ; LE RICHEUX Elisabeth ; LEVALLOIS Nathalie ; MOISSON Stéphanie ; SAVORGNAN Frédéric ; SENK Maryan ; VENTE Michel.

Absents ; CHAPITEAU Stéphanie ; GILLARD Thierry ; LEMAIRE Rodrigue ; LOUVARD Henri ; MEZIERES Sandrine ; VANDERMEERSCH Bruno ;

Pouvoirs : //

Secrétaire : BOGAERT Béatrice

PROJET DE PERIMETRE SYNDICAT D'EAU – 2017-06-01

Le Maire informe les élus du projet d'arrêté préfectoral concernant le périmètre du syndicat mixte de production d'eau potable de la région de Caen (RESEAU) issu de la fusion du syndicat mixte de la région de Caen et du syndicat d'alimentation en eau potable de la source de Thaon.

Ce projet est soumis pour accord aux conseils municipaux des communes et aux assemblées des établissements publics de coopération intercommunale qui devront émettre un avis dans un délai de 3 mois après notification du projet. Sans délibération l'avis sera réputé favorable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré avec 13 voix pour,

Valide ce projet.

TABLEAU DES EMPLOIS – AVANCEMENT DE GRADE– 2017-06-02

Le Maire, rappelle à l'assemblée:

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Considérant l'avis du Comité Administratif Paritaire du 19 juin 2017, sur l'avancement de grade.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial, à temps complet.
- la création d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour

Décide d'adopter cette suppression et cette création d'emploi ainsi proposées

Le tableau des emplois est modifié à compter du 7 juillet 2017

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6411

TABLEAU DES EMPLOIS CREATION/ SUPPRESSION DE POSTES – 2017-06-03

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique qui s'est prononcé le 8 juin 2017.

Compte tenu d'une nouvelle organisation, il faut modifier la durée hebdomadaire et le poste de l'adjoint administratif en charge de l'Agence Postale Communale. Il convient de supprimer et créer les emplois correspondants :

Le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression de l'emploi d'Adjoint administratif à temps non-complet pour 26/35^{ème} à l'Agence Postale Communale.
- La création d'un emploi d'Adjoint administratif pour 20/35^{ème} à temps non-complet à l'Agence Postale Communale à compter du 7 juillet 2017.
- La création d'un emploi d'Adjoint Technique pour 15/35^{ème} à temps non-complet à compter du 7 juillet 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec 14 voix pour,

Accepte

La modification du tableau des emplois

L'**inscription** au budget des crédits correspondants.

DEVIS COLOMBARIUM – 2017-06-04

Le colombarium au cimetière communal n'a plus de case disponible ;

Différentes propositions ont été soumises à l'adjoint en charge du dossier ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée trois projets :

- Le premier pour un coût de 15 179 € TTC. Cet espace est relativement semblable à l'existant, avec 12 cases dans lesquelles peuvent loger 3 ou 4 urnes. Après la commande le délai de livraison est d'un mois ;
- Le second pour un coût de 11 369 € TTC. Il diffère légèrement mais contient également 12 cases dans lesquelles peuvent loger 3 ou 4 urnes. Le délai de livraison est aussi d'un mois ;
- Le troisième pour un coût de 9 053 € TTC. Le colombarium a une forme pyramidale et contient 12 cases dans lesquelles on ne loge qu'1 ou 2 urnes. Le délai de livraison est de 15 jours.

Sur les trois projets un banc en granit et une plaque pour le jardin du souvenir sont prévus.

L'assemblée délibère sur chacun des projets, et avec 7 voix pour

Retient le projet 3.

Le coût sera répercuté sur les acheteurs :

- 518 € pour le colombarium
- 110 € pour le jardin du souvenir

LOTISSEMENTS DES COTEAUX ET LA TRAVERSAINE : NOMS DES RUES – 2017-06-05

Afin d'anticiper les prochains dépôts de permis de construire et de permettre aux services postaux de le faire également il convient de nommer les rues des futurs lotissements ;

Le « lotissement de la Traversaine » ne comportant qu'une rue Monsieur LOUVARD propose de la nommer « rue Simone VEIL »

Le Conseil, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour

Accepte cette proposition

Monsieur Le Maire propose pour le « lotissement des côteaux » le thème des oiseaux

Le conseil, après en avoir délibéré avec 14 voix pour

Retient les noms suivants : Rues des Mésanges, des Rouges-gorges, des pinsons, des Hirondelles et des Rossignols.

La numérotation sera faite ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES :

INFORMATIONS URBANISME : Le Maire informe les élus de la convocation au Tribunal administratif le 4 juillet dernier pour les 3 affaires qui opposent la commune à des administrés. Le jugement sera rendu le 18 juillet.

Dans le lotissement de « la traversaine » les travaux de terrassement ont commencé mais le gaz n'a pas été intégré dans les réseaux. Une demande de réunion avec la commission urbanisme et LCV a été faite.

SUBVENTION DETR : L'accord définitif a été donné pour les volets de l'école primaire. Par contre pour la clôture les travaux peuvent commencer mais la subvention sera versée en 2018.

LIAISON SECURISEE : A la suite du courrier adressé à la communauté de Communes Vallée de l'Orne et de l'Odon les propriétaires des terrains vont être contactés.

CITY STADE : Les problèmes de ballons et d'incivilités perdurent. Deux médiateurs sont choisis parmi les élus, Marion BRIARD et Olivier BAYRAC.

COMPTE RENDU DES CONSEILS D'ECOLE : Une pétition avec 140 signatures est parvenue en mairie. Deux représentants des parents d'élèves ont été reçus par Messieurs SENK, DUMENIL et ANQUETIL. L'organisation de la cantine et notamment pour la maternelle est en cause. Afin de mener une discussion plus poussée un groupe de travail est mis en place. Madame Nathalie LEVALLOIS et Messieurs Gilles DUMENIL, Olivier BAYRAC et Frédéric SAVORGAN en seront les membres.

SORTIES PISCINE ECOLE MATERNELLE – 2017-06-06

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une possibilité offerte aux enfants de maternelle de profiter du bus actuellement mis à disposition de l'école primaire pour des sorties piscine.

Il s'agirait de compléter les places vides du bus qui transporte les enfants de primaire.

Le surcoût serait de 238 € pour une session de dix séances.

Le conseil, après en avoir délibéré avec 9 voix pour

Accepte cette proposition de sortie piscine, dans la mesure où la directrice de l'école maternelle s'engage à ne pas dépasser le nombre limité de places. Il n'est pas envisageable de réserver un autre bus.

LAVE-VAISSELLE CANTINE : L'achat est prévu pour la rentrée de septembre.

POUBELLES RUE DE LA REPUBLIQUE : Les nouveaux habitants ne semblent pas connaître les jours de ramassage. Un boitage à leur intention a été fait, il sera renouvelé.

REHABILITATION DU LOGEMENT RUE DES ECOLES : Différents devis sont réceptionnés.

SOPHROLOGIE : Des cours débuteront en septembre dans la salle multi-activités.

BULLETIN : Monsieur le Maire remercie les élues impliquées dans sa réalisation. Madame LERICHEUX remarque que l'on y parle de l'hygiène canine ce qui est très bien, mais elle constate dans un même temps que les distributeurs de sacs sont toujours vides. Elle suggère donc d'aller jusqu'au bout de la démarche et de fournir des sacs.

CELLULE EMPLOI : Le 8 juin dernier le Tribunal de proximité a débouté la Commune de Rocquancourt, qui a 2 mois pour faire appel.

Suite au départ en retraite d'une des deux membres du personnel, une nouvelle permanente en Contrat d'Avenir est embauchée.

TRAVAUX D'ETE : Maternelle :
Peinture de la classe de Madame ACUNA ;
Câblage informatique ;
Livraison d'étagères ;
Réfection du préau en août ;
Traçage des jeux ;
Bac à sable ;

Primaire : Remise en peinture de la barrière
Volets ;
Clôture ;

Peinture des passages piétons et des lignes jaunes rue de la République.

ANQUETIL G.



BAYRAC O.



BOGAERT B.



BRIARD M.



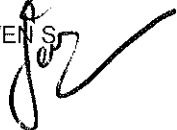
CHAPITEAU S.
(absente)



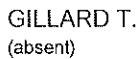
DUMENIL G.



EVEN S.



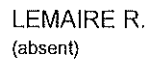
GILLARD T.
(absent)



JOIMEL C.



LEMAIRE R.
(absent)



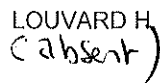
LE RICHEUX E.



LEVALLOIS N.



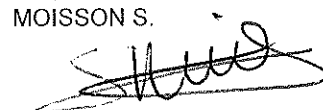
LOUWARD H.
(absent)



MEZIERES S.
(absente)



MOISSON S.



SAVORGNAN F.



SENK M.



VANDERMEERSCH B.
(absent)



VENTE M.

